



## MAIRIE de CONQUEREUIL

**PROCES-VERBAL**  
**du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**21 mai 2024**

**Le 21 mai 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 14 mai 2024

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – Mme BENARD Sylvie – M. VINOUBE Philippe – M. BEUPERIN Jean – Mme BIGNON Sylvie – M. FORTUN Luc – M. SALMON Sébastien – Mme MOUSSEAU Madara – Mme DELETANG Fabienne – M. CHAUVIN François – M. CHAUSSEE Lucien – Mme MAISONNEUVE Agnès.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. BOUJU Joseph donne un pouvoir à Mme BENARD Sylvie – Mme CLERET Christelle donne pouvoir à Mme DELETANG Fabienne.

**Secrétaire de séance** : M. BEUPERIN Jean,

### 1) Maitrise d'œuvre pour la Maison des Assistantes Maternelles,

Le 9 avril dernier le CM décidait d'autoriser le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre dans le but d'assurer le suivi du projet de réhabilitation d'un local périscolaire en MAM.

Aussi le 17 avril 2024 le dossier de consultation aux entreprises a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés Mégalis Bretagne ainsi que sur la centrale des marchés et la parution dans la presse locale. La date limite de remise des offres a été fixée au 15 mai à 12h00.

Deux architectes ont répondu à la consultation, il s'agit de :

- ✓ PEP'S architecture – 8 rue Alessandro Volta 44470 Carquefou
- ✓ MCM architecture – 8 rue des tanneurs 44110 Châteaubriant.

Les critères d'attribution pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- ✓ La valeur technique sur 50 points,
- ✓ Le prix pour 50 points (Le candidat dont le montant de l'offre sera le moins élevé se verra affecter la note de 50 pts.)

Aussi après analyse des offres, après une phase de négociation, MCM architectures obtient la note finale de **85,84/100** contre 83/ 100 pour PEP'S. (Voir tableau).

Vu le code de la commande publique,

Vu l'analyse des offres,

**Après en avoir débattu, le CM décide ce qui suit (1 abstention M. François Chauvin) :**

- **D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes MCM pour la somme de 29 400 € HT soit 35 280 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire à signer le marché,**

---

**2) Avenant au marché « extension du restaurant scolaire » - lot n°9 peintures,**

Les travaux d'extension du restaurant scolaire ont débuté en décembre dernier. Chaque mercredi est organisé une réunion de chantier durant laquelle des arbitrages sont proposés avec le souhait pour la commune de maîtriser la dépense et de trouver des solutions techniques rationnelles et économiques.

Aussi, il est proposé un avenant en plus-value concernant le lot n° 9 Peinture de la SARL Sitrha pour la somme de 898.11 € HT qui correspond à la fourniture et pose d'une toile de verre sur les murs et plafonds de la cuisine existante et peinture dans le couloir.

Marché initial : 4 400 € HT soit 5 280 € TTC

Avenant n°1 : 898,11 € HT soit 1 077,73 € TTC

Montant total : 5 298,11 € HT soit 6 357,73 € TTC

**VU le visa du cabinet d'architecte MCM architectures,**

**Après en avoir débattu, le CM décide ce qui suit (1 abstention Mme Madara Mousseau) :**

- **De valider l'avenant présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser le maire à le signer.**

---

**3) Projet « ilot de la mairie »,**

Exposé de M. le Maire :

Lors de différentes réunions, le conseil avait été avisé du souhait de M. Thierry Pineau de vendre l'ensemble bâti situé au n°5 et 7 rue de la mairie 44290 Conquereuil soit les parcelles G1299, G1285, G1133, G1165, G1460 et G1461. Cet ensemble dont les problématiques sont multiples intéresse la mairie dans ces projets de revitalisation du centre-bourg.

Rappel des contraintes :

- ✓ L'état des logements,
- ✓ Gestion des locataires (professionnel et particuliers),
- ✓ Le démantèlement des parties polluées,
- ✓ Démolition d'une « verrue » dans le bourg dans le but de développer sur une parcelle proche un projet de mairie neuve.

La municipalité manifeste un réel intérêt à acquérir ce bien et avait donc sollicité l'établissement public foncier afin d'envisager un portage foncier. Sur cette base l'EPF (par

délibération en date du 19 octobre 2022) accorde son portage. Afin de pouvoir entamer d'éventuelles négociations avec le propriétaire, il y avait lieu d'évaluer au plus juste l'ensemble du bien. Pour ce faire :

- ✓ Un diagnostic et un sondage de sol ont été nécessaires pour évaluer les types de pollution présents sur le site.
- ✓ Des contacts ont récemment été pris avec les services de la DREAL afin de connaître le niveau d'exigence que M. Pineau doit remplir avant de pouvoir vendre l'ensemble immobilier. Comme il s'agit d'une ICPE Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, la charge de la dépollution et remise en état revient au propriétaire qui doit obtenir une « attes-sécur » avant la vente. Autrement dit, il ne peut y avoir de transfert de propriété en l'absence de la cessation d'activité et du récépissé de « l'attes-sécur » validée par un bureau d'études agréé (Socotec par exemple).

De plus, le CM devra déterminer les limites précises des biens à acquérir sachant qu'un autre porteur serait intéressé pour acquérir les logements locatifs parcelle G1461 et une partie des parcelles G1165 et G1460. Une division parcellaire sera alors nécessaire au préalable.

**Tenant compte des éléments ci-dessus, à l'unanimité, les membres du CM décident :**

- **De solliciter le Conseiller aux Décideurs Locaux (M. Jousse) afin d'étudier les possibilités financières de la commune tenant compte des projets déjà engagés et ceux à venir,**
- **De solliciter l'EPF pour poursuivre le portage foncier,**
- **D'autoriser le maire à poursuivre le dialogue auprès des conjoints Pineau et toutes les autres parties impliquées (recycle et don, le garagiste, les locataires, EPF...).**

*Le conseil souhaite recueillir l'avis du CDL concernant les finances de la commune tenant compte des investissements importants à venir notamment : la rénovation d'un local pour une MAM, la construction de la mairie, le projet de la scierie.*

---

#### **4) Subventions aux associations et participations scolaires,**

Exposé de M. le Maire :

Comme chaque année, le conseil municipal vote les subventions aux associations et organismes divers. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions faites basées en partie sur la reconduction des subventions antérieures et sur la prise en compte de nouvelles demandes (tableau joint).

Vu l'avis de la commission Association,

**Après en avoir débattu, à l'unanimité, le CM arrête le montant des subventions aux associations à la somme de 7 480 € pour 2024 (voir tableau annexe) et approuve les participations scolaires suivantes :**

- **Fournitures Scolaires 48 €/El/An**
  - (Écoles privées ou publiques/ primaires /maternelles Conquereuil, Guémené)
- **Cantines 50 €/El. /An**
  - (Ecoles mater/prim. Guémené)
- **Arbres de Noël 8.00 €/El/An**
  - (École publique de Conquereuil)
- **Classes découvertes 28 €/El/An**

- (mater/prim/ Conquereuil Guémené et collèges Guémené).

*Les conseillers souhaitent que les associations reçoivent un courrier de la part de la commune leur expliquant les motifs de rejets de la subvention demandée et les conditions d'accès pour l'année prochaine.*

### **5) Modification des horaires de l'éclairage public,**

Par délibération en date du 8 novembre 2022, le CM avait décidé des horaires et période d'allumage de l'éclairage public. Après 1 an d'utilisation, il y a lieu de revoir les horaires :

L'éclairage public fonctionnera sur le territoire de la commune, sauf impossibilité technique, de la manière suivante :

→ **Du mois de septembre à avril :**

- **Le matin allumage de tous les points lumineux à 6h30,**
- **Le soir extinction totale à 22h30 sauf place de l'église 1 point lumineux sur 2 jusqu'à minuit.**

→ **Du mois de mai à août :**

- **Extinction totale de tous les points lumineux sauf le soir place de l'église 1 point lumineux sur 2 jusqu'à minuit.**

**Après en avoir débattu, le CM approuve à l'unanimité, les horaires définis ci-dessus.**

### **6) Chargé de mission « parcours résidentiel et lutte contre l'isolement de personnes âgées »,**

Dans un contexte de vieillissement de la population en France et sur le territoire, les politiques publiques doivent s'adapter. Particulièrement, la prévention est un levier important pour limiter la perte d'autonomie des personnes âgées et ainsi permettre à chacun de vivre le mieux possible. Pour répondre à ces problématiques, une chargée de mission a été recrutée en juin 2022, avec des financements Leader sur un mi-temps. Deux axes de prévention ont été identifiés comme majeurs : un axe « parcours résidentiel » et un axe « lutte contre l'isolement ».

Aujourd'hui, ces missions ont un effet levier avéré sur le territoire :

- Un plan d'actions sur parcours résidentiel avec un volet adaptation et un volet habitat intermédiaire va se déployer en 2024 : changement des mentalités, forum, accompagnement des communes, ...
- Des coopérations sur 4 territoires de proximité de l'agglomération sont en place pour travailler au repérage et à la lutte contre l'isolement (Morbihan, Loire-Atlantique, Redon et Pipriac). Elus et bénévoles de chaque espace de coopération sont mobilisés pour :
  - Travailler sur les registres de personnes vulnérables,
  - Soutenir les bénévoles dans leurs missions d'accompagnement et les modes de coopération entre professionnels, élus et bénévoles,
  - Accompagner des personnes isolées vers des événements du territoire. Par exemple un partenariat avec le conservatoire intercommunal de musique a été déployé.

Le financement Leader arrivant à échéance, il est proposé, au regard des enjeux, de poursuivre ces missions. L'enjeu est en effet multiple :

- Répondre aux enjeux majeurs du vieillissement en soutenant l'action préventive du CLIC absorbé par l'urgence des situations individuelles ;
- Soutenir les communes et CCAS dans leur mission de 1er interlocuteur social de proximité ;
- Assurer une coordination des dynamiques territoriales en proximité ;
- Capitaliser deux ans de travail et mener à bien les actions engagées ;
- Mobiliser des financements pour le territoire via les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) ;
- Stabiliser un poste couplé avec l'animation territoriale de santé (2 mi-temps) ;
- Faire vivre la coopération de proximité et la mutualisation des expériences entre les communes au sein de l'agglomération.

Ces deux missions, qui facilitent la coopération entre communes et avec les bénévoles et professionnels en proximité, soutiennent les CCAS et les communes dans leur mission de 1er interlocuteur social de proximité. Pour cette raison, il est proposé que REDON Agglomération poursuive le portage du poste mais que les communes financent le coût salarial. Les frais de fonctionnement (poste informatique, locaux, déplacements) et les actions (en dépenses et recettes) restent à la charge de l'agglomération.

La répartition prévisionnelle entre les 31 communes est faite en fonction du nombre d'habitants recensés en 2021 (69.036 habitants). Pour un coût annuel du poste à mi-temps estimé à 21.000 euros par an en 2023, la participation serait de 0,3042 euro par habitant. Ce montant sera ajusté en fonction du coût salarial réel.

Une convention, ci-annexée, est donc proposée aux communes stipulant les engagements suivants :

Pour REDON Agglomération :

- Engagement à poursuivre la mission parcours résidentiel et lutte contre l'isolement des personnes âgées sur un ½ temps pour une période de 3 ans ;
- Engagement à assumer les frais annexes à cette mission ;
- Engagement à mener la mission de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour les communes :

- Financement de la masse salariale du poste de chargé de mission ;
- Engagement sur les 3 ans de la mission ;
- Financement en fonction des frais réels du poste réparti entre les communes au nombre d'habitants : estimation prévisionnelle à hauteur de 30,418 centimes par habitant (**soit 336 € pour Conquereuil**), avec une évolution possible en fonction de l'augmentation des frais salariaux (point d'indices, cotisations...) ;
- Financement en fonction du temps de contrat : en 2024 financement à partir de la fin du financement Leader, soit à compter du 7 juin.

CONSIDERANT le besoin pour le territoire de poursuivre cette mission pour contribuer à faire face à l'enjeu du vieillissement de la population ;

CONSIDERANT que REDON Agglomération intervient sur la prévention de la perte d'autonomie par l'intermédiaire du centre local d'information et de coordination (CLIC) et que les communes assurent les missions d'accompagnement social et de lien social ;

CONSIDERANT la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de

territoire 2020-2026

- Bien vivre à tous les âges :
  - Diversifier les offres d'accompagnement :
    - Accompagner le vieillissement de la population

**Sur ce rapport, le CM décide (1 abstention M. Lucien Chaussée) :**

- ❖ **D'approuver la poursuite de ce poste de chargé de mission « parcours résidentiel et lutte contre l'isolement des personnes âgées » ;**
- ❖ **D'approuver le financement dudit poste par les communes en fonction du nombre d'habitants ;**
- ❖ **De valider la convention de financement proposée et de solliciter les conseils municipaux pour approbation ;**
- ❖ **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

---

**7) Vœu de soutien à la plateforme commune de positionnement du territoire couvert par le Centre hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir,**

Un comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir a vu le jour, rassemblant ainsi les élus (parlementaires et élus locaux), citoyens et usagers, personnels de santé et tout autre acteur du territoire souhaitant le rejoindre pour défendre collectivement son service public hospitalier.

L'hôpital de Redon occupe une place centrale dans l'accès aux soins sur un bassin de vie de plus de 150 000 habitants. La vétusté de son bâtiment central met en difficulté les personnels, les patients, nuit à son attractivité, représente un gaspillage et un handicap budgétaire majeur. La construction d'un nouvel hôpital est une nécessité absolue.

Le comité d'appui expose ses revendications et sa vision pour l'hôpital de Redon-Carentoir à travers une plateforme commune afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.

**En conséquence, le CM décide à l'unanimité de :**

- **Soutenir le comité d'appui dans sa démarche pour maintenir un service public hospitalier de qualité,**
- **Désigner 2 personnes pour représenter la commune de Conquereuil au sein du comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir : M. Jean Beaupérin (conseiller) et un citoyen de la commune,**
- **Charger le Maire de transmettre les noms des personnes désignées et le présent vœu au Comité d'appui.**

---

**8) Motion demandant l'interdiction des pesticides sur les zones de captages de Massérac,**

Constatant l'inquiétante pollution des masses d'eau par des substances chimiques potentiellement dangereuses pour la santé et l'environnement, et la multiplication du dépassement des limites de qualité de l'eau potable vis-à-vis des molécules chimiques et leurs métabolites employés dans l'agriculture ;

Considérant les effets visibles et prévisibles du dérèglement climatique sur la disponibilité de

la ressource en eau douce mais aussi sur l'augmentation du ruissellement sur des sols artificialisés ;

Considérant le consensus scientifique et les attentes sociétales grandissantes sur la nécessité d'une transformation de nos modes de production agricole pour sécuriser la production alimentaire, accroître la résilience vis-à-vis du changement climatique, et préserver l'environnement et la santé humaine ;

Considérant, d'une manière générale, les résultats plus que mitigés des politiques nationales de réduction de la pollution de l'eau par les pesticides et les menaces de désertification de certains territoires.

**En conséquence, le CM décide à l'unanimité de :**

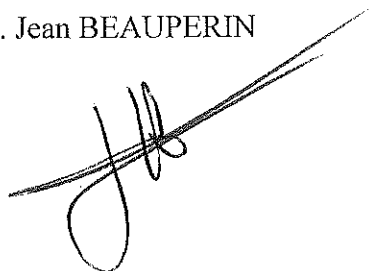
- **Faire des bassins versants des aires d'alimentations de captages d'eau potable de Massérac le premier lieu d'une transformation des activités agricoles vers des pratiques bios et durables et donc devenir des zones sans pesticides.**
- **Recevoir des analyses exhaustives de l'ensemble des molécules et des métabolites susceptibles de se retrouver dans l'eau d'alimentation issue des captages de Massérac.**
- **Accompagner les agriculteurs engagés dans cette transition de manière claire et ambitieuse sans en faire reposer le coût sur les seuls usagers de l'eau potable.**
- **Répercuter sur les producteurs de pesticides et fertilisants organiques et de synthèse le coût des traitements nécessaires à court et moyen terme pour rétablir la conformité de l'eau potable.**

---

#### **9) Informations et questions diverses.**

- Planning des permanences aux élections européennes le 9 juin,
- Conseiller numérique,
- Inauguration du beffroi le 25 mai 2024 à 11h30 à l'église,
- AG de Bruded,
- Suite de la réunion avec l'OGEC de Pierric concernant le portage de repas,
- Pigeon TP,
- Un point sur les évolutions RH de la rentrée,
- Retour sur la réunion publique qui s'est tenue à Guémené-Penfao concernant les ZAER

Le Secrétaire de séance  
M. Jean BEAUPERIN



Le Maire  
Jacques POULAIN

